

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 03

Date d'édition: 23 Novembre 2018

Date de la Première Édition: 24 Août 2012

www.vishaypg.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON LES RÈGLEMENTS (CE)
1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Désignation Commerciale H Cement
N° CAS Mélange
N° EINECS Mélange
No. D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisation Identifiée PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie
Utilisations Déconseillées Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Identification de la société VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD
Stroudley Road
Basingstoke
Hampshire
RG24 8FW
Royaume-Uni
Téléphone +44 (0) 1256 462131
Fax +44 (0) 1256 471441
Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Langues parlées (00-1) 703-527-3887 – CHEMTREC
24 heures, anglais est parlé

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
Met. Corr. 1; H290
Skin Irrit. 2; H315
Skin Sens. 1; H317
Eye Dam. 1; H318
Acute Tox. 4; H332
Resp. Sens. 1; H334
STOT SE 3; H335
Muta. 1B; H340
Carc. 1A; H350
Repr. 2; H361f
STOT RE 1; H372
Aquatic Chronic 2; H411
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
H Cement
- Pictogramme(s) de Danger
- 
- Mention(s) d'Avertissement DANGER
- Contient: Dioxyde de silicone, Phosphoric acid et Chromium (VI) trioxide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Version: 03

Date d'édition: 23 Novembre 2018

Date de la Première Édition: 24 Août 2012

www.vishaypg.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON LES RÈGLEMENTS (CE)
1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Mention(s) de Danger

H290: Peut être corrosif pour les métaux.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H332: Nocif par inhalation.
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H340: Peut induire des anomalies génétiques.
H350: Peut provoquer le cancer.
H361f: Susceptible de nuire à la fertilité.
H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de Prudence

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P304+P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+P311: En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Autres informations

Aucun.

2.3 Autres dangers

Aucun.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

| Identité chimique de la substance | %W/W | N° CAS | N° CE | No. D'Enregistrement d'REACH | Mention(s) de Danger |
|-----------------------------------|---------|------------|-----------|--|---|
| Dioxyde de silicone | 20 - 25 | 14808-60-7 | 238-878-4 | Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement. | STOT RE 1; H372 |
| Phosphoric Acid | < 20 | 7664-38-2 | 231-633-2 | Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement. | Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 (LCS: ≥ 25%) |
| Aluminum Oxide [^] | < 10 | 1344-28-1 | 215-691-6 | Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement. | Non classé |
| Chromium (VI) Trioxide | < 5 | 1333-82-0 | 215-607-8 | Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement. | Ox. Sol. 1; H271 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1A; H314 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 2; H330 Resp. Sens. 1; H334 STOT SE 3; H335 Muta. 1B; H340 Carc. 1A; H350 Repr. 2; H361f |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 03

Date d'édition: 23 Novembre 2018

Date de la Première Édition: 24 Août 2012

www.vishaypg.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON LES RÈGLEMENTS (CE)
1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|---|
| | | | | | STOT RE 1; H372 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 |
|--|--|--|--|--|---|

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16. ^Substance avec une limite d'exposition de la communauté

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Éviter tout contact avec la substance. Ne pas respirer les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable. Ne pas pratiquer une réanimation par bouche-à-bouche.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Si une personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et obtenir des soins médicaux immédiats. Appliquer, s'il y a lieu, la respiration artificielle. Ne pas utiliser la technique du bouche-à-bouche.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation s'étend. Obtenir une consultation rapidement, de préférence auprès d'un ophtalmologue.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire deux verres d'eau. Ne pas faire vomir. Permettre au patient de boire 5 à 10 g d'acide ascorbique (pas sous forme de comprimés effervescents) dissous dans de l'eau. Cette dose peut être répétée plusieurs fois. Alerter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Nocif par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut induire des anomalies génétiques. Peut causer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée..

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Ingestion: Consulter immédiatement un médecin. Permettre au patient de boire 5 à 10 g d'acide ascorbique (pas sous forme de comprimés effervescents) dissous dans de l'eau. Cette dose peut être répétée plusieurs fois. Contact avec la Peau: Si la peau est sèche ou présente des lésions, tamponner à l'aide de compresses de gaz imbibées de solution d'acide ascorbique fraîchement préparée (10 g dans 100 g d'eau).

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Version: 03

Date d'édition: 23 Novembre 2018

Date de la Première Édition: 24 Août 2012

www.vishaypg.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Moyens d'extinction inappropriés

avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.

Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, oxydes de métal/oxydes et Oxydes de phosphore.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter tout contact. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Éviter de respirer vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter l'eau de rinçage à l'égout. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Neutraliser avec: chaux éteinte (hydroxyde de calcium), carbonate de sodium, carbonate de calcium ou bicarbonate de sodium. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Transférer dans un conteneur pour élimination. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Rubrique: 8, 13

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage

Temps limite de stockage

Matières incompatibles

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.

Ambiante. 5 - 25°C

Stable dans les conditions normales.

Conserver à l'écart des: Matières combustibles, Alcalis, Agent réducteur, Agents oxydants forts, Acides et métaux. Tenir à l'écart de l'eau. Réagit violemment avec les alcalis puissants. Tout contact direct avec des alcalis peut produire de l'hydrogène gazeux. De l'hydrogène gazeux est libéré au contact de la plupart des métaux. Réaction exothermique avec l'eau. Peut être corrosif pour les métaux.

Récipients convenables:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Rubrique: 1.2.

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

| SUBSTANCE | N° CAS | VME | VLCT (ou VLE) | Observations | TMP No. | FT No. | Annee |
|-----------|--------|-----|---------------|--------------|---------|--------|-------|
|-----------|--------|-----|---------------|--------------|---------|--------|-------|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 03

Date d'édition: 23 Novembre 2018

Date de la Première Édition: 24 Août 2012

www.vishaypg.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON LES RÈGLEMENTS (CE)
1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

| | | ppm | mg/m ³ | ppm | mg/m ³ | | | | |
|---------------------|------------|-----|-------------------|-----|-------------------|---|----|-----|------|
| Dioxyde de silicone | 14808-60-7 | - | 0.1A | - | - | - | 25 | 232 | 1997 |
| Phosphoric Acid | 7664-38-2 | 1 | 0.2 | 2 | 0.5 | - | - | 37 | 2004 |
| Aluminium Oxide | 1344-28-1 | - | 10 | - | - | - | - | - | 1985 |

Source: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

Remarque: A = Fraction inhalable

| SUBSTANCE | N° CAS | VME (8 heures, ppm) | VME (8 heures, mg/m ³) | VLE (ppm) | VLE (mg/m ³) | Remarque |
|---------------------|------------|---------------------|------------------------------------|-----------|--------------------------|----------|
| Dioxyde de silicone | 14808-60-7 | - | 0.1 | - | - | VLIEP |
| Phosphoric Acid | 7664-38-2 | - | 1 | - | 2 | VLIEP |

Source: VLIEP : Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle

8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé.

8.1.3 PNECs et DNELs

Non fixé.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. ou Utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Bouteilles d'eau propre ou de solution physiologique pour le lavage oculaire. Se laver soigneusement après manipulation.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Protection de corps: Combinaison de protection assurant une protection complète, bottes et gants en plastique.

Protection respiratoire



Ne pas utiliser dans des locaux insuffisamment ventilés. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type P peut être approprié.

Dangers thermiques

Non applicable.

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Vert Suspension épaisse.

Odeur

Odeur non

Seuil olfactif

Non disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Version: 03

Date d'édition: 23 Novembre 2018

Date de la Première Édition: 24 Août 2012

www.vishaypg.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

| | |
|---|--------------------------|
| pH | Non fixé. |
| Point de fusion/point de congélation | Non disponible. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 104.4°C (Mélange) |
| Point d'éclair | Non applicable. |
| Taux d'Evaporation | 1 (BuAc = 1) (Mélange) |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non applicable - Liquide |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Non disponible. |
| Pression de vapeur | 23.7 mmHg @ 20°C |
| Densité de vapeur | <1 (Air = 1) |
| Densité relative | Non disponible. |
| Solubilité(s) | Miscible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Non disponible. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Propriétés explosives | Non Explosif. |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |

9.2 Autres informations Rien de connu.

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|---|
| 10.1 Réactivité | Peut être corrosif pour les métaux. |
| 10.2 Stabilité chimique | Stable dans les conditions normales. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Réagit violemment avec les alcalis puissants. Tout contact direct avec des alcalis peut produire de l'hydrogène gazeux. De l'hydrogène gazeux est libéré au contact de la plupart des métaux. Réaction exothermique avec l'eau. À température élevée, formation d'oxydes phosphoreux. |
| 10.4 Conditions à éviter | Tenir à l'écart de l'eau. |
| 10.5 Matières incompatibles | Conserver à l'écart des: Matières combustibles, Alcalis, Agent réducteur, Agents oxydants forts, Acides et métaux. |
| 10.6 Produit(s) de décomposition dangereux | Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, et éventuellement du chrome. Le claquage thermique peut dégager de l'oxyde phosphorique. |

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|--|--|
| 11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges) | |
| Toxicité aiguë | |
| Ingestion | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour. |
| Inhalation | Acute Tox. 4: Nocif par inhalation. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 16.4 mg/l. |
| Chromium Trioxide | Acute Tox. 3; H331 CL50 (rat) 217 mg/m ³ (EPA OTS 798.1150) |
| Contact avec la Peau | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Skin Irrit. 2; Provoque une irritation cutanée. |
| Phosphoric acid | Skin Corr. 1B; H314 Corrosif pour la peau. (lapin) (Unnamed, 1980) |
| Chromium Trioxide | Skin Corr. 1A; H314 Corrosif pour la peau. (lapin) (Unnamed, 1983) |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 03

Date d'édition: 23 Novembre 2018

Date de la Première Édition: 24 Août 2012

www.vishaypg.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

| | |
|--|---|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire Chromium Trioxide | Eye Dam. 1: Provoque des lésions oculaires graves. Eye Dam. 1; H318 Corrosif aux yeux. (lapin) (Unnamed, 1979) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée Chromium Trioxide | Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée. Resp. Sens. 1: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Skin Sens. 1; H317 Pas de données Resp. Sens. 1; H334 Pas de données |
| Mutagenicité sur les cellules germinales Chromium Trioxide | Muta. 1B: Peut induire des anomalies génétiques. Muta. 1B; H340 In vitro: Preuve de génotoxicité. (EU Risk Assessment Report, 2005) In vivo: Preuve de génotoxicité. (EU Risk Assessment Report, 2005) |
| Cancérogénicité Chromium Trioxide | Carc. 1A: Peut causer le cancer. Carc. 1A; H350 Carcinogène chez l'animal (EU Risk Assessment Report, 2005) |
| Toxicité pour la reproduction Chromium Trioxide | Repr. 2: Susceptible de nuire à la fertilité. Repr. 2; H361f Toxicité pour le développement: LOAEL (souris) mg/kg p.c. /jour: 60 (EU Risk Assessment Report, 2005) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Chromium Trioxide | STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires. STOT SE 3; H335 Irritant pour les voies respiratoires. (rat)(Inhalation) (Unnamed, 1989) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Dioxyde de silicose Chromium Trioxide | STOT RE 1: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.. STOT RE 1; H372 Exposition prolongée et/ou importante à des poussières contenant de la silice cristalline fine fraction peut provoquer une silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire due au dépôt de fines particules respirables de silice cristalline au niveau des poumons. (Ziskind et al., 1976; IARC, 1987) STOT RE 1; H372 Orale: NOAEL (rat) mg/kg p.c. /jour: 24 (Unnamed, 1996) Inhalation: LOAEC (souris) mg/m ³ 3.63. Effets et Symptômes: Les voies respiratoires Irritation (Adachi S, 1986) Cutanée: Pas de données |
| Danger par aspiration | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| 11.2 Autres informations | Aucun. |

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | |
|---|---|
| 12.1 Toxicité Chromium Trioxide | Aquatic Chronic 2: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Estimation Mélange CL50 > 1 ≤ 10 mg/l (Poissons) Aquatic Aigu 1; H400 Aquatic Chronic 2; H410 Aigu: LC50 (poisson) mg/l: 13 – 120 (96 heures) (Plusieurs espèces) (EU Risk Assessment Report, 2005) Chronique: CSEO 0.05 – 0.92 (30 Jours) (Plusieurs espèces) (EU Risk Assessment Report, 2005) |
| 12.2 Persistance et dégradabilité Dioxyde de silicose Phosphoric acid Chromium Trioxide | Les méthodes de détermination de la biodégradabilité des agents ne sont pas applicables aux substances inorganiques. Pas de données Ne s'applique pas aux substances inorganiques Ne s'applique pas aux substances inorganiques |
| 12.3 Potentiel de bioaccumulation Dioxyde de silicose | Aucune information sur le mélange lui-même. Pas de données |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Version: 03

Date d'édition: 23 Novembre 2018

Date de la Première Édition: 24 Août 2012

www.vishaypg.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

| | |
|---|---|
| Phosphoric acid | Ne s'applique pas aux substances inorganiques |
| Chromium Trioxide | Ne s'applique pas aux substances inorganiques |
| 12.4 Mobilité dans le sol | Le produit devrait être modérément mobile dans le sol. |
| Dioxyde de silicone | Pas de données |
| Phosphoric acid | Ne s'applique pas aux substances inorganiques |
| Chromium Trioxide | Ne s'applique pas aux substances inorganiques |
| 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB | Pas classé comme PBT ou vPvB. Aucun des ingrédients de ce produit ne remplit les critères requis pour être considéré comme une substance PBT ou vPvB. |
| 12.6 Autres effets néfastes | Rien de connu. |

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | |
|--|---|
| 13.1 Méthodes de traitement des déchets | Ne pas jeter à l'égout sans diluer et neutraliser. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les récipients doivent être décontaminés conformément aux législations en vigueur. |
| 13.2 Autres informations | Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. |

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | ADR/RID | IMDG | IATA |
|--|---|------------------------------|---|
| 14.1 Numéro ONU | UN 1760 | UN 1760 | UN 1760 |
| 14.2 Désignation officielle de transport | CORROSIVE LIQUID N.O.S | CORROSIVE LIQUID N.O.S | CORROSIVE LIQUID N.O.S |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 | 8 | 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III | III | III |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Substance dangereuse pour l'environnement | Classé comme Polluant Marin. | Substance dangereuse pour l'environnement |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Voir Rubrique: 2 | | |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. | | |

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

| | |
|--|---|
| 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement | |
| 15.1.1 Règlements de l'UE | Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction). Chromium (VI) trioxide: cancérogène et Mutagène Chromium (VI) trioxide Chromium (VI) trioxide - Paragraphe 28: Restriction d'approvisionnement pour le grand public des substances et mélanges classés Carc 1A ou 1B. , Entrée 29 : restriction de l'approvisionnement de substances ou mélanges au grand public, si classé comme Muta. 1A ou 1B, Entrée 47 : restreint dans le ciment si > 2 mg/kg (0,0002 %) du poids sec total du ciment (Des exemptions s'appliquent) |
| Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation | |
| Substance(s) extrêmement préoccupante | |
| REACH: LIITE XIV luvanvaraisten aineiden luettelo | |
| Annexe XVII (Restrictions) | |
| 15.1.2 Règlements nationaux | Classe de danger pour l'eau 3 |
| Allemagne | |
| 15.2 Évaluation de la sécurité chimique | Non disponible. |

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: V3.0

Mis à jour Paragraphe 1.4, 3.2, 11, 12, 13, 15, 16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Phosphoric Acid (N° CAS 7664-38-2) et

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Version: 03

Date d'édition: 23 Novembre 2018

Date de la Première Édition: 24 Août 2012

www.vishaypg.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Chromium (VI) trioxide (N° CAS 1333-82-0), Enregistrement(s) ECHA pré-existant Phosphoric Acid (N° CAS 7664-38-2), Aluminum Oxide (N° CAS 1344-28-1), Chromium (VI) trioxide (N° CAS 1333-82-0), Aluminum Hydroxide (N° CAS 21645-51-2) et Chromium Oxide (N° CAS 1308-38-9), et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Dioxyde de silicone (N° CAS 14808-60-7) et Chromium (III) Hydroxide (N° CAS 1308-14-1).

Références bibliographiques

1. Ziskind M, Jones RN, Weill H, 1976, Silicosis. American review of respiratory disease, 113:643-665.
2. European Union Risk Assessment Report: chromium trioxide, sodium chromate, sodium dichromate, ammonium dichromate, potassium dichromate. 2005. European Chemicals Bureau. 3rd Priority List; Volume 53.
3. Adachi S et al. 1986. Effects of chromium compounds to the respiratory system. Part 4. Jpn J Ind Health 1986 (28); 283-287

| Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) | Procédure de classification |
|---|---|
| Met. Corr. 1; H290 | Estimation Propriétés physico-chimiques de la substance |
| Skin Irrit. 2; H315 | Calcul du seuil |
| Skin Sens. 1; H317 | Calcul du seuil |
| Eye Dam. 1; H318 | Calcul du seuil |
| Acute Tox. 4; H332 | Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange |
| Resp. Sens. 1; H334 | Calcul du seuil |
| STOT SE 3; H335 | Calcul du seuil (LCS) |
| Muta. 1B; H340 | Calcul du seuil |
| Carc. 1A; H350 | Calcul du seuil |
| Repr. 2; H361f | Calcul du seuil |
| STOT RE 1; H372 | Calcul du seuil |
| Aquatic Chronic 2; H411 | Calcul récapitulatif |

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

STEL: Limite d'exposition (15 min)

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

IARC: Centre International de Recherche sur le Cancer

TWA: Valeur d'exposition moyenne pondérée

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

LCS: Limite de concentration spécifique

Catégorie de risque / Code de classification:

Acute Tox. 3; Toxicité aiguë, Catégorie 3

Acute Tox. 3; Toxicité aiguë, Catégorie 3

Skin Corr. 1; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1

Skin Sens. 1; Catégorie Sensibilisation cutanée 1

Eye Dam. 1; Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

Acute Tox. 2; Toxicité aiguë, Catégorie 2

Resp. Sens. 1; Catégorie Sensibilisation respiratoire 1

STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Muta. 1B; Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 1B

Carc. 1B; Cancérogénicité, Catégorie 1B

Repr. 2; Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

STOT RE 1; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1

Aquatic Acute 1; Dangereux pour l'environnement aquatique, Aigu, Catégorie 1

Aquatic Chronic 1; Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 1

Aquatic Chronic 2; Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H301: Toxique en cas d'ingestion.

H311: Toxique par contact cutané.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H330: Mortel par inhalation.

H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H340: Peut induire des anomalies génétiques.

H350: Peut provoquer le cancer.

H361f: Susceptible de nuire à la fertilité.

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Version: 03

Date d'édition: 23 Novembre 2018

Date de la Première Édition: 24 Août 2012

www.vishaypg.com

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON LES RÈGLEMENTS (CE)
1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830**

afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.

Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.